

Europe : qu'est ce qu'il se mijote ?

Le 26 mai, nous élirons pour cinq ans nos 79 représentantes et représentants français au Parlement européen⁽¹⁾. Des élu-es qui décideront des lois européennes proposées par la Commission, en conformité avec les traités et selon les grandes orientations politiques données par les chefs d'États et de gouvernement réunis en Conseil européen. La Commission européenne elle-même est un collège de 28 commissaires chargés de différents secteurs, avec des directions générales (DG) et leurs nombreuses et nombreux fonctionnaires chargés de l'exécution des affaires, dans leurs domaines d'actions respectifs⁽²⁾. Avec plein de monde qui tourne autour : à Bruxelles, on dénombre 20 000 lobbyistes inscrits dans le registre officiel !

C'est au sein de cet univers que la Coordination européenne Via campesina (ECVC) – à laquelle adhère la Confédération paysanne – porte le fumet puissant de l'agriculture paysanne dans les lieux et les processus où elle s'engage. La réforme de la Pac dans les cuisines pour l'après-2020 est un plat de résistance quelque peu indigeste. L'agriculture dominante cherche à garder la main sur les ingrédients et les casseroles pour maintenir son hégémonie. Son nouvel Eldorado est l'agriculture « intelligente » et la numérisation.

En même temps, les accords de « libre-échange » continuent d'avancer, toutefois avec plus de prudence suite à l'intervention

de la société civile pour en dénoncer le dogmatisme libéral et les insuffisances en matière de protection des droits humains, du climat et de l'environnement.

Le foncier fait partie des enjeux cruciaux et ECVC, avec de précieux alliés, développe l'idée d'une directive foncière européenne pour lutter contre l'artificialisation et la concentration des terres et pour l'installation de nouvelles et nouveaux paysan-nes, nombreux, partout.

Le tout dans une Europe inégalitaire où le marché unique – des capitaux, des biens, des services et des personnes –, installé sans convergence sociale et fiscale, met en concurrence les travailleuses et travailleurs des différents pays.

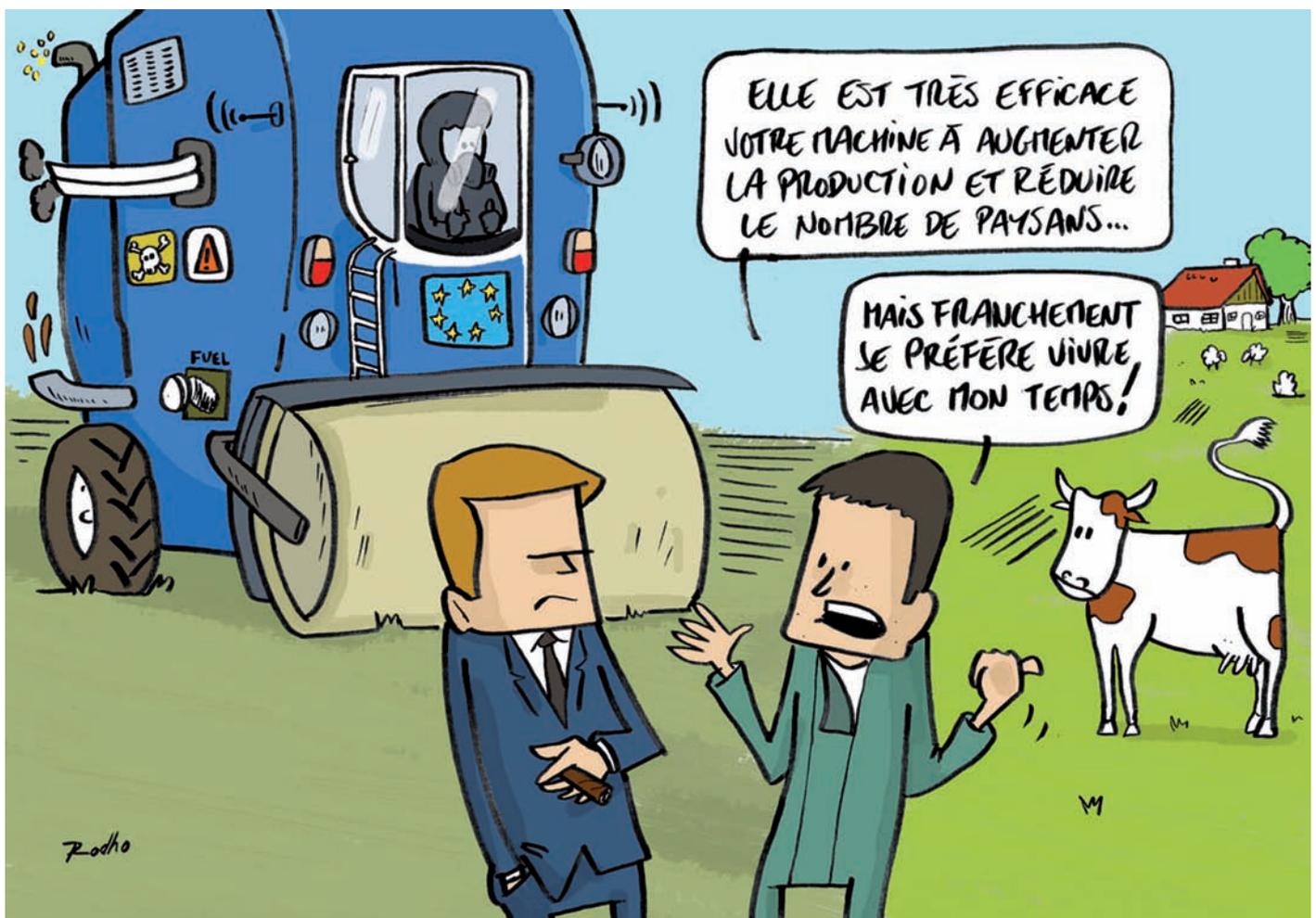
Les écrits rassemblés dans ce dossier ne racontent pas tout ce qui se passe dans les cuisines et arrière-cuisines des institutions bruxelloises, ni même tout ce que les militants et militantes de nos organisations y font, mais ils tentent de donner une idée de l'importance des enjeux européens, et de donner envie d'y mettre son grain de sel. ■

Geneviève Savigny,

paysanne dans les Alpes-de-Haute-Provence, membre du Conseil économique et social européen (cf. CS n° 340)

(1) Sur 705 eurodéputé-es (751 si le Royaume-Uni doit participer à l'élection, faute d'accord trouvé à temps sur le Brexit)

(2) Tout savoir de l'Europe : europa.eu/european-union/about-eu/institutions-bodies_fr



Un champ politique contraint par les dogmes libéraux, les traités et les accords de libre-échange

Dans les coulisses d'une Commission européenne sous influence néolibérale

Paysanne en Saône-et-Loire, Claude Girod a siégé pour la Coordination européenne Via campesina (ECVC) dans le groupe de dialogue civil sur les aspects internationaux de l'agriculture, qui relève de la Commission européenne.

Ça s'appelle « Groupe de dialogue civil ». « Civil » parce que c'est la société civile qui est invitée à s'exprimer. Elle inclut le secteur privé, en l'occurrence l'industrie agroalimentaire, une bonne dizaine de représentants du lobby *Food and Drink Europe*, mais aussi, parfois, des délégués d'autres continents selon une logique très mystérieuse (Unilever, United Fruit...). Il y a deux sièges pour ECVC, une bonne dizaine pour le syndicalisme majoritaire Copa-Cogeca, la Fnsea au niveau européen.

S'exprimer, s'interroger, émettre des propositions, dialoguer ? Dans la réalité, c'est la Commission européenne qui expose sa stratégie et son travail. Dans la mesure où elle a beaucoup à dire, aucune difficulté pour « oublier » de répondre aux questions gênantes. Deux fois par an, la Commission organise ce type de réunion consacrée aux aspects internationaux de l'agriculture. Elle décide des contenus. Les travailleurs saisonniers migrants, c'est pour la Direction générale « Social », les ressources naturelles c'est « l'Environnement », les semences et questions sanitaires « la Santé »... Comme c'est pratique ! On ne parlera donc que « Commerce »...

Nous avons droit à un exposé forcément partiel de l'état des négociations commerciales menées pour l'agriculture. On ne parlera que business et gros sous. Incapable de réguler les productions par une Pac digne de ce nom, la Commission se décarcasse pour trouver à « nos » agriculteurs et agricultrices des marchés à l'exportation. Avec une préférence marquée pour les pays émergents, à forte croissance et dotés d'une classe moyenne solvable (Inde, Indonésie, Brésil, Argentine,

Mexique...), et pour les États de « forte stabilité politique » – pour ne pas dire les dictatures. Dans ce type d'espace, on fait semblant de croire qu'œuvrer pour les géants de l'agrobusiness servira à toutes les citoyen-nés comme à toutes les travailleuses et travailleurs de la terre...

Les derniers accords de libre-échange consacrent, par leur système d'arbitrage privé pour régler les conflits entre multinationales et États (ISDS), la suprématie du business sur les dispositions nationales et démocratiques. Ainsi, en cas de conflit entre pays hôte et investisseur étranger privé, c'est une cour d'arbitrage privée qui

C'est aussi le contribuable qui abonde les fonds publics des nombreux partenariats public/privé. Parce que l'Europe en crise n'a plus les moyens, un modèle moderne d'aide au développement s'impose. Les entreprises du secteur agricole qui investissent à l'étranger peuvent bénéficier, pour partie, de fonds publics européens. Ainsi, Heineken, brasseur hollandais, a pu monter une succursale de fabrication en Ouganda. Il est vrai que l'Afrique est un marché intéressant pour la bière, même si ce n'est pas une priorité en matière d'autonomie alimentaire. Malt et houblon sont disponibles sur place mais Heineken se fait



Réunion à Bruxelles, en octobre 2018, pour le traité de libre-échange entre l'UE et le Japon, avec la participation de Phil Hogan (deuxième à partir de la droite), commissaire européen à l'Agriculture, et des représentants du Copa-Cogeca (auquel adhère la Fnsea) et de *Food and Drink Europe*, lobby de l'agro-industrie européenne.

pourra trancher et dédommager l'investisseur « malmené ». En parallèle, ces accords commerciaux ouvrent la porte à toutes sortes d'aménagements ultérieurs visant à aplanir tous les obstacles aux échanges tels que normes, standards, principe de précaution... Est-il besoin de préciser que les lobbys approuvent ce type d'orientation qui n'aura de cesse que de faire baisser les prix à la production ? Les mêmes lobbys se précipitent bien sûr pour faire partie des voyages de prospection commerciale organisés par la Commission européenne dans les pays intéressés.

fort de rationaliser ces productions (semences sélectionnées, mécanisation, intrants). Dans le même esprit, la banque européenne de développement a alloué des millions d'euros à la grande distribution discount allemande (Lidl, Aldi) pour permettre à la Roumanie d'accéder à des moyens modernes d'approvisionnement...

Tous ces exemples prouvent que, non seulement les lobbys sont omniprésents à Bruxelles, mais surtout que la Commission européenne se met à leur disposition et tourne le dos

aux attentes des paysannes, des travailleuses et des citoyen-nés. Qui le lui rendent : avoir peur aujourd'hui des relents nationalistes et xénophobes tient beaucoup plus de l'aveuglement et de l'irresponsabilité de cette construction européenne uniquement mercantile que de la pertinence des thèses fascisantes. Sans attendre le résultat des prochaines élections au Parlement européen, la population, de la Grèce au Royaume-Uni, a déjà dit NON à cette Europe du capitalisme triomphant qui a trahi les valeurs de ses fondateurs. ■

Brexit or not Brexit ?

Des réunions ont été organisées par le ministère français de l'Agriculture sur les conséquences du Brexit. En voici les principales données. Par Thierry Jacquot, paysan dans les Vosges et secrétaire national de la Confédération paysanne.

Le 23 juin 2016, 51,9 % des Britanniques, dont bon nombre de paysannes et de pêcheurs, ont choisi de quitter l'Union européenne (UE). Depuis, le Brexit fait beaucoup parler de lui !

Pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la pêche, il représente de nombreux enjeux. Le rétablissement de frontières, de droits de douane, de barrières non-tarifaires ou de zones de pêche aura des répercussions des deux côtés de la Manche.

En cas de sortie sans accord, un retour aux règles de l'OMC impliquerait moins de commerce agricole et agroalimentaire entre l'UE et le Royaume-Uni dans les deux sens

et des droits de douane entre 10 et 50 %, selon les produits.

La fermeture de la zone maritime britannique au secteur européen de la pêche inquiète beaucoup également car près de 40 % des poissons dans l'UE y sont pêchés. Il est donc à craindre des tensions entre pêcheurs jusqu'à la mise en place d'un éventuel accord de pêche post-Brexit.

En ce qui concerne la Pac, le départ du Royaume-Uni, contributeur net au budget de l'UE, laissera un trou annuel de sept milliards d'euros.

Par ailleurs, tous les accords de libre-échange et de partenariat économique

signés par l'UE à 28 seront supportés par l'UE à 27, étant donné que le Brexit est une question interne à l'UE qui a mené les discussions en tant qu'union.

Le Brexit va donc modifier le volume et la valeur des échanges agroalimentaires de l'UE, et notamment des principaux fournisseurs du Royaume-Uni qui sont les Pays-Bas, l'Allemagne, la France et l'Irlande. Mais cette sortie de l'UE, surtout si elle advient sans accord, aura un impact économique encore plus fort pour le Royaume-Uni qui importe près de 50 % de son alimentation humaine et animale. ■

OGM L'Europe au cœur de la bataille mondiale pour le contrôle des semences

En juillet dernier, la Confédération paysanne et ses partenaires ont contribué à mettre un premier coup d'arrêt aux OGM cachés. Mais les récentes positions de la Commission européenne révèlent la nécessité de poursuivre les mobilisations. Décryptage par Guy Kastler, de la commission « OGM et semences » de la Confédération paysanne.

Depuis 2001, les OGM doivent être évalués, autorisés, étiquetés et pouvoir être tracés. Si les OGM transgéniques ont disparu des champs européens, sauf en Espagne, ils rentrent quand même dans la chaîne alimentaire, cachés dans l'alimentation des animaux dont les produits ne sont pas étiquetés.

Depuis plus de dix ans, l'industrie commerciale aussi des OGM non évalués ni étiquetés. Elle prétend en avoir le droit puisqu'ils sont issus de deux techniques utilisées depuis longtemps et, de ce fait, exonérées

de l'application de la réglementation OGM: la mutagenèse et la fusion cellulaire entre espèces sexuellement compatibles. Mais elle « oublie » qu'elle a utilisé aussi d'autres

techniques qui ne sont ni traditionnelles, ni exonérées de réglementation. La Confédération paysanne en a identifié deux: les colzas *Clearfield* rendus tolérants aux herbicides par multiplication cellulaire *in vitro* et les endives obtenues par fusion cellulaire entre espèces qui ne se croisent pas. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en a pas d'autres, non débusquées en l'absence de toute information obligatoire sur les procédés d'obtention mis en œuvre par l'industrie.

Le 25 juillet 2018, suite à un recours de la Confédération paysanne et de ses partenaires, la Cour de Justice de l'Union européenne a mis un premier coup d'arrêt aux espoirs de l'industrie: ces nouveaux OGM doivent être étiquetés. La Commission

détecte les nouveaux OGM non déclarés. La Commission a publié un rapport d'experts disant qu'il n'est pas possible de les détecter tous, alors même que les industriels le font en routine pour identifier les contrefaçons de leurs brevets. Et le Commissaire européen en charge du dossier sort de son rôle en se déclarant favorable à une déréglementation des nouveaux OGM. Pour excuser ce dérapage, il souligne que seul son successeur, nommé après les élections européennes, décidera ce qu'il convient de faire...

L'Europe est ainsi à nouveau au cœur de la bataille mondiale pour le contrôle des semences: une poignée de pays champions de l'agriculture industrielle a déjà déréglementé les nouveaux

OGM. Les autres pays attendent la décision de l'UE pour ne pas risquer de perdre l'accès à son marché. En 2001, ce sont les mobilisations paysannes et de la société civile exigeant le droit de savoir ce qu'on cultive et ce qu'on mange qui ont forcé la Commission européenne à réglementer les OGM

transgéniques. Parions que les prochaines mobilisations permettront de reconduire cette victoire et de démasquer tous les OGM cachés, nouveaux comme anciens! ■



européenne dit que les États doivent appliquer cet arrêt. Les États répondent qu'ils n'en ont pas les moyens tant que la Commission ne leur indique pas comment

La fracture sociale, facteur de compétitivité et de colère

En Roumanie, des paysan·nes sans statut

L'Est de l'Europe, réservoir à main-d'œuvre et à profits de l'Ouest ? Témoignage de la paysanne Ramona Duminicioiu qui milite à Eco Ruralis, association roumaine membre de la Coordination européenne Via campesina.

Les salaires minimum et médian en Roumanie (300 et 350 euros) sont extrêmement bas par rapport à la moyenne européenne. Cela amène nombre de Roumain·es à chercher des opportunités ailleurs. Selon un rapport des Nations Unies publié en 2015, notre pays connaît le plus grand taux de migrations au monde après la Syrie ! Une grande partie des migrant·es roumain·es vont travailler en agriculture dans l'Ouest de l'Europe. L'argent public de la Pac – qui bénéficie pour une majorité aux pays d'Europe de l'Ouest – finance un modèle fonctionnant avec des migrant·es mal payé·es, dans des conditions de travail d'esclavage moderne.

La Pac a également créé beaucoup de problèmes en Roumanie même, en finançant de grandes fermes industrielles : certaines font plus de 60 000 hectares. On est confrontés à d'énormes disparités, à un modèle hyper industriel qui accapare les moyens de production des petit·es paysan·nes. 90 % de nos membres ne

sont pas éligibles à la Pac alors que nous avons la plus grande communauté paysanne de l'UE⁽¹⁾. En réalité, nous ne plaçons pas d'espoir dans le fait que la Pac puisse nous aider. D'ailleurs, nous savons très bien vivre sans aide publique, à la différence de supermarchés d'Europe de l'Ouest dont beaucoup ont été subventionnés pour s'installer à l'Est, contribuant à la perte de notre souveraineté alimentaire. C'est le cas de Lidl (groupe allemand) qui a perçu en dix ans un milliard d'euros provenant d'un fonds dit « éthique » géré par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Notre priorité est d'obtenir un statut pour les paysan·nes roumain·es car notre métier n'est pas reconnu. Quand on est paysan·ne ici, on n'a pas accès aux services publics de santé ou de retraite. On peut vendre de façon informelle mais on est très vulnérable. Nous sommes pourtant les vrais investisseurs de ce pays : les fermes étant très peu mécanisées, elles emploient beaucoup de monde. Ma famille embauche au moins dix saisonniers par an sur moins de deux hectares (vignes, céréales, légumes, élevage...). Nous offrons de bonnes conditions de travail mais, sans statut, nous demeurons dans

l'illégalité. Toute la production de nourriture est invisibilisée. On se bat pour une politique de protection et de promotion des droits humains et de véritables politiques publiques de sécurité alimentaire et d'agriculture. La déclaration des droits des paysans, adoptée par l'ONU fin 2018, doit être mise en œuvre. ■

(1) 4,7 millions de paysan·nes.



Un agriculteur français sur ses terres achetées en Roumanie. 40 % des terres roumaines sont ainsi cultivées par des étrangers, surtout d'Europe de l'Ouest.

Au nom de la « compétitivité », l'Europe fragilise la majorité de ses fermes

Par Romain Balandier, paysan dans les Vosges, référent du groupe saisonniers-migrants de la Confédération paysanne.

La Pac a fait son œuvre de concentration : en Bulgarie, plus de 80 % des agriculteurs et agricultrices cultivent encore moins de 2 hectares, mais 80 % des terres arables sont aussi travaillées par des exploitations de plus de 100 hectares. Seule une centaine de sociétés bulgares touchent 75 % de l'aide agricole européenne, soit 380 millions d'euros pour 2016 ! Le développement des fermes polonaises de 1 000 vaches et plus, l'agrandissement sans fin des exploitations céréalières roumaines, sont le produit de ces politiques. Pour autant, la

production des pays de l'Est n'a que faiblement progressé et, en choisissant de délaisser la transformation des produits agricoles au profit d'une logique d'exportation agressive, c'est surtout la valeur ajoutée qui a diminué fortement.

Cet appauvrissement ne peut qu'encourager les candidat·es au départ, avec pour horizon la promesse d'un salaire dans les climats vignobles français ou italiens, dans le froid des abattoirs allemands ou bretons, dans l'air étouffant des méga serres hollandaises... Mais la réalité rattrape bon nombre de ces espoirs, n'en finissant pas de révéler ses scandales : exploitation du travail par les agences de sous-traitance, situations généralisées de harcèlement sexuel en Sicile ou en Andalousie, discrimination et

autres expressions de rejet par les populations locales...

À quel type de civilisation cette situation participe-t-elle, alors que les familles de ces millions de travailleuses et travailleurs précarisés souffrent, que des milliers d'enfants sont abandonnés à leur sort, que des jeunes sont forcés de quitter la terre familiale ? Quel sens commun entendent donner les institutions européennes en persistant à mettre en concurrence les fermes d'Europe, fragilisant au nom de la compétitivité la grande majorité d'entre elles, rendant toujours plus dépendantes les populations, en particulier d'Europe de l'Est, des importations agricoles et des empires agroalimentaires ?

En plein débat sur l'avenir européen, des réponses, vite ! ■

En finir avec le droit de la concurrence

La lutte pour l'harmonisation sociale au niveau européen implique de faire imploser le droit de la concurrence. La revendication d'un prix minimum d'entrée s'inscrit dans cette bataille. Par Cécile Muret, paysanne dans le Jura, secrétaire nationale de la Confédération paysanne.

La doctrine de la concurrence au sein de l'UE cause bien des dégâts, au-delà de la seule agriculture. D'où la revendication d'une « harmonisation sociale » à l'échelle européenne, portée par le mouvement social dans son ensemble. Mais le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) empêche littéralement au Parlement et au Conseil de prendre quelque initiative que ce soit qui viserait cette harmonisation. Il dit (alinéa 5, article 153) : « *Les dispositions du présent article ne s'appliquent ni aux rémunérations, ni au droit d'association, ni au droit de grève, ni au droit de lock-out.* »

La nature du projet politique que dessine la coexistence de certains articles antinomiques du TFUE est claire : à quoi concourent ensemble la liberté absolue de circulation des capitaux et des biens, la liberté de leur prix et l'interdiction d'une harmonisation

sociale, si ce n'est à une harmonisation vers le bas ?

S'il ne faut pas renoncer à une harmonisation sociale en Europe, il faut bien réfléchir à la stratégie à déployer : les mécanismes institutionnels actuels ne sont pas démocratiques et sont conçus pour d'autres intérêts. Il faut trouver un autre chemin qui fasse valoir le contenu politique d'une « harmonisation » telle que nous l'entendons.

Le premier symptôme du désaccord des populations européennes est apparu en 2005, avec le rejet en France et aux Pays-Bas du projet de traité constitutionnel européen (TCE). Loin de comprendre ce qui se passait et de rétablir un dialogue avec leurs mandant-es, les gouvernants de l'Union ont contourné l'avis des populations en adoptant le traité de Lisbonne, copie quasi conforme du TCE. Un grave déni de démocratie.

Il faut renouer avec l'ambition de mutualisation et d'élévation sociale, et s'en donner les moyens.

C'est dans ce but que la Confédération paysanne porte l'idée de prix minimum d'entrée (cf. CS n° 343). Elle met l'accent sur les dégâts sociaux et environnementaux du droit de la concurrence, à l'échelle de l'Union économique et monétaire comme à l'échelle mondiale (OMC, accords commerciaux bilatéraux). Et aussi à l'échelle locale quand s'applique le code des marchés publics en restauration collective. Parce que le droit de la concurrence est incompatible avec le déploiement de l'agriculture paysanne, nous devons le faire imploser par une lutte transprofessionnelle et prendre part à celles contre le détricotage des droits sociaux. La tâche est immense mais c'est le prix de l'avenir de l'Europe de la paix. ■

Reconquérir la souveraineté technologique des paysans

Drones, capteurs sur les animaux pour détecter les maladies, photos géolocalisées des surfaces agricoles : l'« agriculture 2.0 » est plébiscitée par Phil Hogan, l'actuel commissaire européen à l'Agriculture, qui la met en avant dans son projet de Pac post-2020.

Des subventions massives aux nouvelles technologies sont déjà à l'œuvre. Fin 2016, le pôle InPact⁽¹⁾ alertait sur l'enveloppe de 10 milliards d'euros allouée par l'État français au déploiement des technologies numériques ou robotiques dans le cadre du plan *Agriculture Innovation 2025*. « *Sous couvert d'agroécologie, on assiste à une complexification du matériel dans laquelle le paysan devient un gardien de machines* », déplore Fabrice Clerc, cogérant de l'Atelier paysan, coopérative formant à l'autoconstruction d'équipements peu onéreux et adaptés aux besoins.

Les avantages fiscaux liés aux investissements dans le matériel contribuent à la fuite en avant techniciste. S'y ajoutent des aides directes exclusivement liées à l'in-



Un robot cueilleur de fraises. Des subventions européennes aux nouvelles technologies agricoles sont déjà à l'œuvre pour encourager cette fuite en avant techniciste.

vestissement. « *La question du savoir-faire est, elle, exclue des dispositifs d'aides aux agriculteurs* », souligne Fabrice Clerc. Si l'une ou l'un d'eux souhaite s'équiper d'une bineuse de précision bourrée de technologies pour se passer de pesticides de synthèse, il pourra bénéficier d'une aide à l'investissement de plusieurs milliers d'euros. En revanche, s'il ou elle veut l'autoconstruire avec des technologies frugales mais requé-

rant un haut niveau de savoir-faire, ce sera sans aides publiques.

Alors que le système agro-industriel a supprimé les paysannes de la chaîne de conception des machines agricoles, l'Atelier paysan milite pour l'y réintégrer⁽²⁾. « *Notre approche reste marginale. Aujourd'hui, la dynamique d'installation est plus faible que les départs à la retraite et la courbe des actifs agricoles ne fait que baisser. L'argument, c'est de dire : "on trouve peu de candidat-es donc il faut compenser par des technologies qui remplacent les paysannes"* ». Cette fuite en avant techniciste accompagne les muta-

tions de l'agriculture, caractérisées par la baisse sensible du nombre de paysannes et l'augmentation tout aussi sensible de la taille des « exploitations ». ■ **S.Ch.**

(1) Pôle « Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale », dont est membre la Fédération des associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (Fadear) – agricultures-alternatives.org

(2) Plaidoyer pour la souveraineté technologique des paysannes : latelierpaysan.org/IMG/pdf/web_plaidoyer_avril_2018.pdf

Les paysan·nes et la société civile ouvrent de nouveaux horizons

Gouvernance foncière : un travail collectif pour une réglementation européenne

Les problèmes fonciers n'existent pas qu'en Afrique ou en Asie. Entretien avec Fanny Métrat, paysanne en Ardèche et représentante de la Confédération paysanne au sein du groupe de travail « Terre » de la Coordination européenne Via campesina (ECVC).

Comment est née l'idée d'une réglementation sur le foncier à l'échelle européenne ?

Des directives volontaires pour la gouvernance foncière au niveau international ont été adoptées en 2012 par la FAO ⁽¹⁾. Mais il existe aussi d'énormes problèmes d'artificialisation, de concentration et de répartition des terres en Europe, et de vrais cas d'accapement des terres en particulier dans des pays de l'Est mais aussi en France comme en témoigne l'achat de terres par des sociétés étrangères dans l'Indre (cf. CS n° 318). L'Europe voit aussi disparaître ses paysan·nes au profit de l'agro-industrie depuis des décennies. C'est pour se prémunir contre ces phénomènes que l'idée d'une directive foncière à l'échelle européenne est dans les tuyaux depuis plus d'un an, avec ECVC et d'autres partenaires ⁽²⁾.

Une première réunion s'est tenue à Bruxelles à ce sujet en février. Qu'en est-il ressorti ?

Outre les terres agricoles, on a inclus dans la réflexion les forêts et les zones côtières, ainsi que les droits d'usage des peuples autochtones, comme les Samis en Europe du Nord. Nous avons insisté sur la baisse du nombre de paysan·nes, le prix exorbitant du foncier, l'artificialisation de plus en plus grande, le rôle important de la Pac dans la redistribution et la concentration des capitaux, les dérives liées à la compensation carbone... Tout l'enjeu est de travailler collectivement pour établir des garde-fous. Chacun·e a donc présenté des exemples d'outils existants dans son pays qui protègent les terres agricoles et facilitent l'accès à la terre aux jeunes



Rencontre à Bruxelles, en février, du groupe de travail « Terre » de la Coordination européenne Via campesina (ECVC)

générations. Même s'ils sont imparfaits et souvent détournés, la France a de nombreux outils : droit de préemption des Safer, droit du fermage, commission départementale de la consommation des espaces agricoles, aides à l'installation... Pour les paysan·nes qui n'ont aucune protection dans leur pays, ce type d'exemples les inspirent.

Peut-on envisager que ce projet de directive européenne soit rendu obligatoire ?

Ce n'est pas imaginable car ce ne serait jamais voté par les différents États membres. Alors pourquoi dépenser de l'énergie pour écrire ce texte ? Il s'agit de donner un cadre pour influencer les réglementations nationales, de tirer tous les pays européens vers le haut, d'établir un rapport de force vis-à-vis des institutions et des gouvernements,

de créer de nouveaux droits pour pouvoir mieux nous défendre. C'est aussi un processus collectif très formateur pour les organisations paysannes. Évidemment, il est essentiel que cette directive européenne ne soit pas en deçà des réglementations nationales, d'où l'importance pour la Confédération paysanne d'être présente dans ce travail. Parallèlement, nous sommes en train de rédiger un manuel des différentes luttes foncières, avec des témoignages sur les occupations de terres, les actions contre les accapareurs, la création d'outils juridiques et syndicaux... ■

Recueillis par **Sophie Chapelle**

(1) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et agriculture.

(2) Mouvement européen pour la souveraineté alimentaire – Nyeleni Europe, Urgenci (le réseau international des amaps), FIAN, Transnational Institute, Terre de liens, des organisations environnementalistes de l'Europe de l'Est, etc.

Plus de paysannes et paysans : la garantie d'une meill

Mettre les petites fermes au cœur de la Pac est l'objet d'un rapport publié fin mars par Nyeleni Europe et Asie centrale, plateforme pour la souveraineté alimentaire ⁽¹⁾. Les données publiées sont alarmantes : entre 2005 et 2016, le nombre de fermes de moins de

50 hectares a diminué de 29,4 %, quatre millions de fermes ont ainsi disparu à l'échelle européenne en seulement dix ans ! L'inégalité est prégnante : moins de 2 % des bénéficiaires de la Pac reçoivent actuellement 30 % du budget total des paiements directs.

Bonne nouvelle cependant : les petites paysan·nes constituent encore l'épine dorsale de l'agriculture européenne. 93 % des 9,8 millions d'exploitations agricoles de l'UE ont moins de 50 hectares, les deux tiers étant inférieures à 5 hectares. Le rapport revient sur la manière dont ces fermes minimisent la